


Numéro	DL230915-AF02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Subventions	
Objet	Subventions d'équipement – exercice 2023	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 octobre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame DREYFUS Elisabeth ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud.
- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Madame MASSÉ-GRIESS Dominique.
- Madame LELEU Bénédicte ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice.
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Soufiane.
- Madame FRUH Marie-Josée ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge.
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DIDELOT Sandra.
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad.

Secrétaire de séance : Madame GAUCHER Pauline
Directrice Générale Déléguée aux services à la population.

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	24 octobre 2023
Date de publication délibération :	14 novembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
2023-216702183-20231030-DL230915-AF02-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023

Numéro	DL230915-AF02	1/2
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT – EXERCICE 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

ACIG (ASSOCIATION CANINE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour la rénovation de l'éclairage du terrain de dressage. 25% du montant total de 10 688 euros

Montant proposé : **2 672 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

APAVIG (Association Pour l'Animation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de quatre systèmes d'encaissement et d'impression de tickets. 25% du montant total de 17 376 euros

Montant proposé : **4 344 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5425 / 20421 – 025 – DGS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

Monsieur Hervé FRUH ne prend pas part au vote.

PIGEON CLUB

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'achat d'un photocopieur et d'un lave-verres. 25% du montant total de 7 883 euros

Montant proposé : **1 970 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

Numéro	DL230915-AF02	2/2
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 672 € à l'ACIG ;**
- **De décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 344 € à l'APAVIG ;**
- **De décider de l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 970 € au PIGEON CLUB ;**
- **De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 ;**

Les subventions à l'ACIG et à l'APAVIG sont adoptées à l'unanimité.

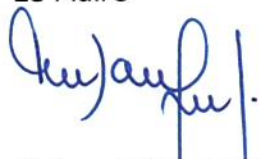
La subvention au Pigeon Club est adoptée :

Pour : 29

Abstentions : 6 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

La secrétaire de séance



Pauline GAUCHER